MÉMORANDUM PRÉSENTÉ PAR LES SLOVÈNES DU PAYS DE GORICE AU CONSEIL NATIONAL DE LJUBLJANA.

LIOUBLIANA 1919.

U. OF ILL. LIB.

MÉMORANDUM PRÉSENTÉ
PAR LES SLOVÈNES DU PAYS DE GORICE
AU CONSEIL NATIONAL DE LJUBLJANA.

943.67
M519

MÉMORANDUM PRÉSENTÉ PAR LES SLOVÈNES DU PAYS DE GORICE AU CONSEIL NATIONAL DE LJUBLJANA.

Voici bientôt le moment où notre destinée va se décider. La célèbre Déclaration de Mai du club yougoslave et le programme ultérieur de notre nation toute entière vont se réaliser. C'est notre peuple entier qui a établi ce programme non seulement par ses représentants, mais encore presque par chaque individu. La partie goricienne de notre patrie slovène s'est, elle aussi, déclarée autant que cela lui était permis dans les conditions extrêmement défavorables que la guerre avait créées. C'est à ce même programme que donnèrent leur adhésion tous les députés au Reichstag et à la Diète, tous les conseils municipaux encore en fonctions, ainsi que, par une quantité de signatures, la population elle-même, hommes et femmes, vieux et jeunes.

Dans ces déclarations que le Conseil National connaît déjà, on exigeait à l'unanimité que la province de Gorice, ainsi naturellement que sa capitale, et que tout le reste de la patrie slovène soient incorporés à l'État unifié et indépendant SHS (Serbes-Croates-Slovènes).

Cependant des bruits alarmants courent à plusieurs reprises: l'Italie, elle aussi, revendique cette partie de notre glèbe natale.

Contre ces aspirations illégales du royaume d'Italie, nous soussignés devons, comme représentants de la population entière de la province de Gorice, répéter très énergiquement que nous refusons absolument, relativement aux confins à tracer entre la Yougoslavie et l'Italie, toute décision qui ne cadrerait pas complètement avec les conditions du Président des États Unis, M. Wilson, acceptées aussi désormais par les Puissances Centrales, notamment avec le paragraphe 9) de son message du 8 janvier 1917 exigeant que l'Italie règle ses frontières *d'après les limites ethnologiques nettement reconnaissables,* ou bien avec les points 2), 3) et 4) de son discours du 12 février 1918 suivant lesquels peuples et pays n'ont pas à être le jouet des autorités publiques. Toute question de territoire doit être résolue en faveur et pour le bien des habitants intéressés, de façon à satisfaire à toutes les prétentions nationales bien

déterminées et cela dans la plus large mesure possible, et à ne plus faire revivre les vieux éléments de discordes et d'antagonismes qui pourraient ne pas tarder à troubler de nouveau la paix universelle: ainsi que le sénateur Lodge l'a dit, les prétentions italiennes doivent être accomplies, en ce sens que l'Italie obtienne toutes les régions où *la majorité* des habitants est italienne.

D'après ces conditions de paix mondiale, il est inconcevable que la province de Gorice ainsi que sa capitale de même nom puissent échoir à l'Italie.

Le comté princier de Gorice-Gradisca, ainsi qu'il est appelé actuellement, aux points de vue géographique, ethnologique, administratif, commercial et économique, culturel et politique de même que par rapport aux voies de communications, se divise en deux parties nettement distinctes: le territoire de Gorice au sens le plus restreint et celui de Gradisca.

Géographiquement, la région de Gorice embrasse toute la contrée montagneuse de la rive droite de la Soča (Isonzo) depuis le Predil jusqu'au pied des Brda (Coteaux), toute la rive gauche depuis le Triglav et le Krn en passant par le plateau de Bajnšica-Trnovo, la vallée de Vipava et par le Carse (Kras) jusqu'au pied de celui-ci près de Tržič (Monfalcone) à Devin. Dans la plaine, entre la Vipava et la Soča, est située la ville de Gorice centre naturel de ce pays vers lequel gravite toute la province et convergent toutes les eaux de même que toutes les routes venant des Brda, de la vallée de la Soča, du plateau Trnova, du Val Vipava et du Carse.

La seconde partie du comté princier de Gorice-Gradisca actuel, qui se détache nettement de la partie goricienne définie plus haut c'est à dire le territoire de Gradisca s'étend à travers le bassin entier de la rive droite de la Soča, depuis le pied des Brda jusqu'à la mer, en touchant en partie la rive gauche de la Soča dans la plaine de Tržič (Monfalcone).

A cette configuration géographique correspond forcément l'ethnographie de cette province: les habitants sont d'une part Slovènes, d'autre part Italiens ou plutôt Friouliens: les Slovènes habitent la région de Gorice, les Italiens représentés par les Friouliens celle de Gradisca. Les Slovènes possèdent les montagnes et les collines avec les vallées et les plaines y attenant, les Friouliens, le bas pays. Ceci ressort avec évidence du dernier recensement de la population fait en 1910, d'après lequel le territoire de Gorice et Gradisca compte 260.749 habitants. De ceux-ci, 30.995 appartiennent à la ville de Gorice, 73.861

au district politique de Gorice (sans la ville), 30.461 au district politique de Sežana, 38.239 au district politique de Tolmin. En tout la région goricienne de la province compte 173.556 habitants. Au district politique de Gradisca appartiennent 34.155 habitants, au district politique de Tržič, 53.038; en tout, la région de Gradisca compte 87.193 habitants.

Excepté la ville de Gorice dont les habitants sont de nationalité mixte, comme nous le verrons plus loin, tout le reste de la province de Gorice est de nationalité presque exclusivement slovène, de telle sorte que le nombre des Italiens dans cette partie du pays ne dépasse pas 3000. Quelques représentants isolés des autres races ne peuvent entrer en ligne de compte. Cette minorité italienne demeure en masse compacte dans la commune de Ločnik sur la rive droite de la Soča en bas des Brda, là où commence le Bas Frioul et appartient géographiquement à ce territoire (voir plus haut). A Ločnik, il y avait 2760 âmes, parmi lesquelles quelques Slovènes comme l'explique la proximité de la limite ethnologique.

D'autre part, le district politique de Gradiška comprend les communes nettement slovènes de Biljana, Medana, Kožbana et Dolenje avec 5081 habitants. Le district politique de Tržič, au contraire, contient les communes slovènes Doberdob et Devin avec 1708 habitants. Si parmi eux il y a quelque Italien ou Frioulien, il ne faut pas oublier non plus que dans la ville de Krmin (Cormons), comptant 6792 habitants, et à Gorice, qui en a 4420, comme aussi dans le bourg de Ronki (4269 habitants) et à Tržič (8133 habitants), on trouve de considérables minorités slovènes, quoique ces localités soient au bord des Brda et du Carse.

Nos bornes nationales sont *parfaitement déterminées* et précises: elles ne laissent aucun doute. On peut avec exactitude reconnaître les contrées à majorité italienne de même que les contrées à fond de nationalité italienne ou frioulienne, et celles qui possèdent des éléments romans si faibles qu'ils disparaissent en face de la majorité gigantesque des habitants slovènes.

Mais si l'on corrige les limites existantes des districts politiques actuels en excluant la commune de Ločnik du district politique de Gorice pour l'incorporer au district politique de Gradisca, et en éliminant les communes de Doberdob et de Devin du district politique de Tržič, puis en détachant les communes de Biljana, Medana, Kožbana et Dolenje du district politique Gradisca pour les annexer au district politique de Sežana ou de Gorice, on obtient des régions encore plus nettement séparées au point de vue ethnologique. La statistique se modifierait alors comme suit:

I. Si du nombre des habitants de la région goricienne de la province	173.556
on soustrait Ločnik	2.760
il reste	170.796
en y ajoutant les communes de Biljana, Medana, Kožbana et Dolenje	5.081
et les communes de Doberdob et de Devin	1.708
cela fait au total: habitants	177.585
II. Si à la région de Gradisca dont les habitants sont au nombre de	87.193
on ajoute la commune de Ločnik	2.760
au total	89.953
et qu'on retranche pour les susdites communes	6.789
habitants, restent: habitants	83.134

Les confins nettement déterminés suivent donc d'après ces données, une ligne droite allant de la mer près du Timav, vers le nord, jusqu'au Chemin de fer Méridional, puis longeant ensuite cette voie ferrée jusqu'à la Soča (Isonzo) près de Zagrad, gagne le pont du Chemin de fer Méridional à proximité de la ville de Gorice, à partir de ce point la frontière coïncide avec la voie ferrée du Sud allant vers l'ouest jusqu'au torrent Idrija (Judrio); à ce point, il conviendrait de l'éloigner de la ligne auprès de Mossa, de Capriva, de Krmin (Cormons) et de Brazzano vers le nord, afin de laisser en dehors les endroits cités au midi de la ligne de séparation. A partir de Brazzano la délimitation suivrait les confins d'État italiens actuels vers le nord, si l'on ne voulait pas diriger la frontière vers le couchant pour faire entrer encore dans le territoire national yougoslave les habitants slovènes de la Vénétie — les Slovènes de la province de Venise étant au nombre de 40. à 50.000 âmes.

La division administrative du pays de Gorice et Gradisca est la même que celle des districts politiques que nous venons de citer.

De même que les conditions naturelles des deux parties du pays sont différentes de même leur vie économique s'est développée différemment, et notamment le commerce a poursuivi des buts divers dans les deux parties de la province. Ce que produit la partie goricienne du pays, fruits des champs et légumes surtout, s'écoule en premier lieu par le centre commercial de Gorice; par contre, tout le commerce de la région de

Gradisca se centralise à Červinjan, Gradiška et Tržič, évitant — ce qu'il faut souligner — le marché de Gorice, trop éloigné et trop excentrique.

A cette distribution économique du trafic s'adaptent les voies de communications existantes: le chemin de fer de Bohinj à Trieste par Gorice sert de voie commerciale à la partie slovène de la province qui fait encore usage du Chemin de fer du Midi de Krmin à Trieste par Gorice et Nabrežina ou du chemin de fer de Krmin à Vienne tandis que le bas pays frioulien emploie la voie ferrée Červinjan-Tržič soit vers Trieste soit vers l'Italie, ne se servant que peu de la ligne Méridionale à Krmin et à Gradisca. Le Chemin de fer Méridional qui longe la limite ethnographique dessert naturellement plus ou moins les deux côtés.

Il découle déjà de ces faits que la ville de Gorice doit appartenir à juste titre à la partie slovène de la province goricienne, parce qu'elle en forme le centre naturel à tous égards. Personne ne devra se laisser déconcerter par la statistique qui, sur les 30.995 habitants de la ville de Gorice compte à côté de 11.312 Slovènes et de 3238 Allemands, 14.812 Italiens. Cette statistique n'a d'ailleurs pas de base parfaitement certaine en ce qui concerne les Slovènes, car le recensement fut opéré en 1910 par le conseil municipal de Gorice qui était aux mains de dirigeants italiens partiaux et qui, connaissant à fond les tendances de la ville de Gorice, firent tout pour créer en faveur de l'élément italien un résultat aussi favorable que possible. Cette inexactitude en ce qui concerne le chiffre de la population slovène n'a pu qu'en partie être corrigée par la revision ordonnée officiellement et exécutée par des organes gouvernementaux. Par suite, nous sommes autorisés à soutenir que dans le nombre donné pour les Italiens il y a un important pourcentage de vrais Slovènes. Si l'on tient compte de ceci, le rapport entre les nationalités ne manquera pas de se déplacer notablement au profit des Slovènes.

La ville de Gorice dont l'aspect extérieure semble encore italien était avant la guerre déjà en train de se modifier attendu qu'avec la conscience croissante de l'élément slovène, l italianisation artificielle des jeunes couches et des immigrants de la campagne slovène allait fort en diminuant. On ne doit pas oublier que Gorice est entourée de toutes parts d'environs slovènes, étant le centre d'un pays slovène, et que c'est principalement l'élément slovène qui de la campagne immigre dans la ville, tandis que les Friouliens du bas pays fuient franchement Gorice, pour laquelle ils n'ont ni sympathie ni intérêt économique, car leurs centres naturels se trouvent ailleurs, à Gradiška par raison historique, à Červinjan et Tržič par raison économique et commerciale. Jamais

les Friouliens n'ont cessé d'exiger qu'au point de vue administratif, on les séparât de plus en plus de Gorice et que tous les bureaux regardant les Friouliens fussent transplantés à Gradisca, leur capitale de tout temps — „la Capitale del Friuli". Lorsque l'école normale pour hommes dut déménager de Koper, c'est l'école frioulienne qui, conformément au désir de tous les Friouliens alla s'établir dans leur capitale de Gradisca où, dans la suite, devaient aller la rejoindre leurs autres établissements d'instruction secondaire de même que tout le reste des institutions publiques et des bureaux, dès qu'on déférerait à la demande de plus en plus pressante de disjoindre les régions slovène et frioulienne de la province. L'école normale slovène, par contre, alla résider à Gorice où tous les autres établissements d'enseignement secondaire ainsi que les autres écoles et les bureaux centraux du pays destinés aux Slovènes, trouvent leur résidence naturelle.

Il découle de cela que l'aspect extérieur italien de la Gorice actuelle n'est qu'artificiel et cela grâce surtout au système antislave des gouvernements autrichiens qui se sont succédés jusqu'à présent. Ce système, ne pouvant tout de suite fonder des colonies allemandes toutes faites, a favorisé dans le territoire de Gorice l'élément italien au détriment du slovène qu'il opprimait. On peut dire que la majorité des habitants actuels de la ville de Gorice sont d'origine slovène, sinon par le père, du moins par l'aïeul, par le bisaïeul ou le trisaïeul. Les noms de familles à la désinence *ič*, *čič* ou déformés en *ig*, en *sig* ou en *zich*, en sont la meilleure preuve.

Aussitôt que le développement artificiel de l'élément italien cessera et que la sélection naturelle se fraiera un chemin libre, l'italianisation finira, et l'élément slovène s'agrandira en peu de temps de façon à dominer dans cette ville ainsi que le prévoient ceux qui connaissent la situation parmi les Italiens eux-mêmes, p. e. l'écrivain italien Vivante.

De tout cela, il s'ensuit que la ville de Gorice est un centre géographique, commercial, économique, culturel, politique et un noeud de voie de communications, pivot d'une province slovène dont elle ne saurait se séparer à moins de porter une atteinte irréparable non seulement au pays, mais encore à la ville même qui, sans ses environs, n'a pas de possibilité de subsister et serait condamnée à la décadence.

Une solution équitable pour la délimitation des frontières entre nous et l'Italie ne saurait donc exister que dans le cas où la région goricienne, y compris la ville de Gorice, serait annexée à la Yougoslavie, et où la région de Gradisca — les communes slovènes éliminées — serait incorporée à l'Italie, cette détermination ne devant pas toutefois porter préjudice a une autre fixation des limites, si les habitants en décidaient

autrement; nous désirons surtout que la question de Tržič avec ses environs et son port reste ouverte; Tržič (Monfalcone) est uni par des intérêts économiques vitaux, au sort de Trieste dont il est l'élargissement naturel.

Pour la partie de la province que nous habitons, une autre décision est inconcevable: notamment nous ne pourrions admettre que la province goricienne fût déchiquetée par une ligne suivant la Soča (Isonzo), car on séparerait ainsi de nous les habitants des Brda (Coteaux) slovènes comme ceux des arrondissements de Kanal, de Tolmin, de Kobarid et de Bovec (Plezzo) sur la rive droite de la Soča qui perdraient par là leur centre naturel, économique, culturel et politique pour être voués à la ruine non seulement nationale, mais aussi économique. Ce dernier argument se trouve juste surtout pour les Brda viticoles slovènes.

Les Slovènes de Gorice pourraient encore moins admettre que l'on satisfît à ces aspirations italiennes plus étendues qui, sous prétexte de „frontière stratégique", réclament pour l'Italie toutes les contrées jusqu'au Nanos sans tenir compte des limites ethnologiques. D'ailleurs c'est là un motif des plus faibles devant la Ligue future des nations qui se propose d'empêcher les guerres à venir et qui, par conséquent, doit ignorer les confins „stratégiques". En condescendant à cette prétention inouïe, plus de *deux cent mille Slovènes* qui habitent dans une des plus belles contrées slovènes maritimes passeraient sous la domination italienne et de la sorte, la Yougoslavie devrait renoncer aux richesses naturelles considérables des forêts, des forces hydrauliques (la Soča) de cette province qui produit et exporte des primeurs de toutes sortes; selon les paroles de l'économiste politique Philippovich, les environs de Gorice sont les plus intensivement cultivés de l'Autriche. L'État SHS (des Serbes-Croates-Slovènes) perdrait dans ce cas la partie la plus consciente de ce qui touche à la nationalité du pays Slovène et qui rassemblait dans son foyer intellectuel de Gorice les artisans les plus éveillés des domaines littéraire, scientifique et politique. Tout développement ultérieur de cette province serait étouffé!

Nous conjurons donc le Comité National et ses délégués qui seront appelés à défendre notre cause dans un avenir prochain, lorsque sera discuté pour nous l'irréparable, de détourner de nous la catastrophe qui menace notre nation et arracherait à la mère-patrie un sixième au moins de ses enfants!

GORICE. le 17 octobre 1918.

COMITÉ NATIONAL, SECTION LOCALE.

Signatures.